

# Une mutuelle panafricaine pour la gestion des catastrophes

Dossier de la rédaction de H2o  
March 2013

La

première réunion de la Conférence des parties à l'accord de création de l'institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques s'est tenue à Dakar. Cette structure devrait fournir aux gouvernements africains des fonds de secours rapides, avantageux et fiables en cas de catastrophes naturelles liées à la sécheresse.

Dans la recherche

d'une solution continentale aux crises alimentaires ou autres catastrophes naturelles comme les inondations, la Commission de l'Union africaine - UA, avec l'appui du Programme alimentaire mondial, vient de lancer le projet African risk capacity - ARC. Cette mutuelle panafricaine devrait fournir aux gouvernements africains des fonds de secours rapides, avantageux et fiables en cas de catastrophes naturelles liées à la sécheresse. Pour son entrée en vigueur, l'ARC avait besoin de dix pays engagés ; aujourd'hui, une vingtaine de pays ont signé l'accord de sa création. Avec le conclave de Dakar, il s'agit de mettre en place les organes de gestion de cette institution spécialisée de l'UA comme l'avait recommandé la conférence des plénipotentiaires tenue au mois de novembre 2012 en Afrique du Sud. "La mise en place de cette institution spécialisée de l'UA constitue donc une étape historique dans la manière dont les gouvernements africains anticiperont et géreront désormais les risques de catastrophes naturelles", s'est félicité le ministre de l'Intérieur Pathé Seck, qui présidait la cérémonie d'ouverture. Selon le général Seck, pour faire face aux catastrophes naturelles qui frappent la majorité des États africains et qui vont sans doute s'accentuer dans les années à venir avec l'impact des changements climatiques, il faut privilégier une approche commune. À en croire, cette initiative panafricaine de solidarité devrait permettre aux Etats membres de l'UA de rationaliser des économies de plus de 50 % sur le capital et le coût de réaction nécessaire devant d'éventuelles catastrophes naturelles. Avant lui, le directeur général par intérim de l'ARC, Richard Wilcox, a expliqué que l'objectif de cette institution est effectivement d'aider les États membres à réduire le risque de pertes et de dommages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles qui affectent les populations africaines.

Si

le Sénégal n'a pas hésité à adhérer à cette mutuelle, c'est parce qu'il est très exposé aux risques et catastrophes naturelles, a souligné le directeur de la Protection civile Mar Lé. Il en veut pour preuve le fait que, l'année dernière, à peu près 800 000 personnes aient été exposées à une insécurité alimentaire. À l'échelle de tous les pays du Sahel, ce chiffre monte à 18 millions de personnes.

